

La fin d'année 2007 a été marquée par une accélération de la hausse des prix des biens et services de grande consommation : alimentation, fioul, gaz, essence, loyers, mais aussi la santé avec l'instauration des franchises médicales. Il n'y a que la feuille de paye qui reste inchangée !

Augmentez nos salaires

Le 24 janvier tous en grève !



Le ministre de la Fonction publique a dû reconnaître pour la première fois que certains fonctionnaires avaient perdu du pouvoir d'achat, mais il n'en a pas tiré les conclusions qui s'imposaient, à savoir une revalorisation générale des salaires.

Dans le privé, dans la plupart des conventions collectives, il n'y a eu aucune augmentation générale pour 2007 et les quelques mesures de la fonction publique ne sont même plus répercutées.

La fin des augmentations générales en perspective !

Le ministre de la Fonction publique a proposé lors de la dernière réunion avec les organisations syndicales un système de garantie individuelle au cas par cas de maintien du pouvoir d'achat par le versement d'une indemnité compensatrice. C'est la première fois, dans l'histoire des négociations salariales dans la Fonction publique, qu'un gouvernement propose des mesures à caractère individuel et non plus collectives. La volonté du gouvernement est d'individualiser le traitement des fonctionnaires afin d'arriver à des rémunérations de gré à gré pour casser les déroulements de carrières et les règles collectives d'avancement. C'est une revendication du patronat, qui se voit satisfaite et qui a déjà débuté dans certaines conventions collectives.

Ces propositions inacceptables ont été rejetées par l'ensemble des organisations syndicales de la Fonction publique.

Des appels unitaires à la grève sont lancés pour le jeudi 24 janvier aux fonctionnaires et assimilés. La fédération SUD santé-sociaux élargit cet appel à l'ensemble des salariés du privé du sanitaire et du social.

Pour SUD, les pertes de pouvoir d'achat cumulées depuis 2000 dépassent les 7%. Les évolutions de carrière, progressions

d'échelons, avancements de grades ne doivent pas être pris en compte pour le calcul du maintien du pouvoir d'achat, puisque qu'ils traduisent une amélioration des qualifications et ne touchent pas tous les salariés.

Les bas salaires sont particulièrement pénalisés par les hausses de prix plus importantes des dépenses courantes (alimentation, logement, chauffage, essence ...) incompressibles. Et déjà le ministère du budget annonce que l'inflation augmentera en 2008 !

De l'argent, il y en a !

Contrairement au discours mystificateur du gouvernement : "L'Etat serait en faillite", la France n'a jamais été aussi riche, mais la richesse n'a jamais aussi inégalement répartie !

La Fédération SUD santé-sociaux appelle

- à rechercher les convergences les plus unitaires possibles,
- à organiser un vrai service minimum dans les établissements,

Un préavis de grève national, public, privé est déposé par la fédération SUD santé-sociaux à partir du 24 janvier 0 H.

assez
de discours

DES EUROS!!!



Fédération Sud Santé-Sociaux
"Solidaires - Unitaires - Démocratiques"

70, rue Philippe de Girard
75018 Paris
Tel : 01 40 33 85 00
Fax : 01 43 49 28 67
Site internet :
www.sud-sante.org

Paris, le 09 janvier 2008

SUD revendique une refonte totale des grilles de salaires et des déroulements de carrière pour tenir compte de l'évolution des formations et des qualifications :

- ➔ un salaire minimum à 1500 Euros net,
- ➔ 250 Euros pour tous au titre du rattrapage du pouvoir d'achat,
- ➔ des carrières linéaires sans barrage, par la suppression des différents grades à l'intérieur d'une même profession,
- ➔ la suppression des clauses d'individualisation des salaires qui sont sources d'arbitraire,
- ➔ l'intégration des primes dans le salaire de base,
- ➔ le recrutement en CDI de tous les CDD et CAE employés sur emplois permanents.

Pour SUD, les problèmes de pouvoir d'achat et d'emplois concernent l'ensemble des salariés du public et du privé.

Il est indispensable de construire une action convergente public/privé pour exiger des revalorisations salariales identiques pour l'ensemble des salariés de notre secteur.



Heures supplémentaires : pas de marché de dupes !

Nous n'échangerons pas des augmentations de salaire contre un allongement du temps de travail !

Les discussions ouvertes par le ministère de la santé sur le paiement des heures supplémentaires et les comptes épargnes temps ne doivent pas faire diversion.

Au lieu de remédier au manque d'effectifs par des mesures de fond : revalorisation des salaires et des carrières, amélioration des conditions de travail, les réponses ministérielles tendent à supprimer les RTT comme vient de le confirmer le Président de la République.

Concernant, les reliquats dûs, SUD exigera leur paiement (ou leur récupération) majoré de 25% et de 50% (comme toute heure supplémentaire) avec attribution du budget supplémentaire correspondant. Mme Bachelot annonce une enveloppe de 700 millions d'euros pour le paiement du

reliquat des heures supplémentaires et des comptes-épargne temps. (uniquement pour les hôpitaux publics) pour l'ensemble des personnels médicaux et non médicaux

Cette somme serait prélevée en partie sur le fond de modernisation des établissements de santé.

Les responsables des hôpitaux publics (FHF) indiquent que ces crédits sont déjà imputés à d'autres dépenses !

Le ministère de la santé a l'habitude d'annoncer des sommes conséquentes qui ne se retrouvent pas dans les établissements (précédents des plans urgences et gériatrie).

SUD revendique les moyens suffisants pour appliquer partout la réduction du temps de travail dans de bonnes conditions qui et éviter le recours systématique aux heures supplémentaires.